

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juin 2014

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1990)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 85 (Rect)

présenté par
M. Savary

ARTICLE 3

À l'alinéa 18, après le mot :

« régionale »,

insérer les mots :

« des transports ferroviaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.